

Conseil du 12^e arrondissement
Séance du lundi 18 juin 2018

Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement,
et des élu-e-s de la majorité municipale

relatif à la confirmation de l'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton,
pour l'ouverture d'un 3^e équipement nautique dans le 12^e arrondissement
au bénéfice des habitants, des scolaires et des clubs sportifs

Rattaché à la délibération DU 71

Considérant le projet de ZAC Bercy-Charenton conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier de dimension métropolitaine, avec une programmation de 580 000m² intégrant des logements, des locaux d'activités, des espaces verts, des équipements publics et créant de nouvelles liaisons entre les quartiers actuels du 12^e – Vallée de Fécamp et Bercy, le Bois de Vincennes et la Commune riveraine de Charenton-le-Pont ;

Considérant qu'avec Bercy-Charenton le 12^e arrondissement comptera à terme 9 000 nouveaux habitants ;

Considérant que les établissements aquatiques figurent parmi les établissements publics les plus fréquentés à Paris avec 7 000 000 d'entrées annuelles ;

Considérant le Plan Nager à Paris, adopté par le Conseil de Paris en juin 2016, qui fixe pour objectif le développement de la pratique sportive nautique et de l'apprentissage de la natation pour l'ensemble de nos jeunes Parisiennes et Parisiennes ;

Considérant que le 12^e arrondissement ne compte actuellement que deux piscines, qui ne permettent pas toujours de répondre à la demande forte de nos habitants, de nos établissements scolaires, comme de nos associations ;

Considérant que les habitants des quartiers de Bercy, Vallée de Fécamp et de la Porte de Charenton notamment, manquent tout particulièrement d'une piscine en proximité ;

Considérant que la ZAC Bercy-Charenton reste la dernière emprise foncière susceptible d'accueillir un tel équipement ;

Considérant que, dès la phase de concertation sur le projet, au printemps 2015, de nombreux habitants se sont exprimés en faveur d'une piscine ;

Considérant qu'en écho à ces demandes le Conseil de Paris a adopté deux vœux relatifs à l'étude d'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton ; dès novembre 2014, puis à nouveau en juillet 2015, à l'initiative de la Maire du 12^e arrondissement et de la majorité municipale du 12^e ;

Considérant qu'à nouveau, lors de l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet, qui s'est déroulée du 15 novembre au 16 décembre 2016, la demande de création d'une piscine a été confirmée par les habitants et les associations sportives ;

Considérant le rapport du Commissaire enquêteur constatant que « la demande de création d'une piscine est forte et unanime » ;

Considérant par ailleurs que la Ville de Paris a su tenir compte, dans l'élaboration du projet Bercy-Charenton, des remarques du Commissaire enquêteur, notamment sur le secteur Léo Lagrange, en renonçant à l'intention initiale d'y construire des logements ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement, et d'élus de la majorité municipale, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- **la Maire de Paris confirme l'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton en portant un amendement en ce sens à la délibération DU 71, en Conseil de Paris les 2, 3 et 4 juillet prochains.**